

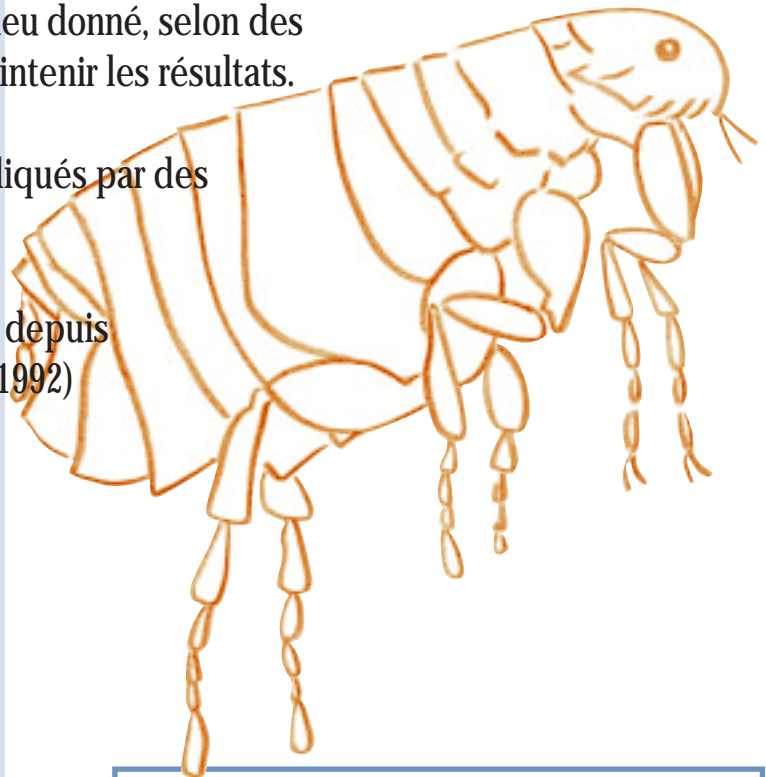
les dossiers techniques DÉSINSECTISATION

TRAITEMENT CONTRE LES PUCES

L'opération a pour but la destruction des insectes nuisibles - dans la présente fiche, les puces - dans un lieu donné, selon des méthodes et fréquences permettant de maintenir les résultats.

Elle est réalisée à l'aide d'insecticides appliqués par des professionnels agréés.

L'Agrément des Entreprises est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 1996 (Loi n° 92.533 du 17 Juin 1992)



Avec les compliments de:

Chambre Syndicale des Industries de Désinfection,
Désinsectisation et Dératisation
125 Boulevard Malesherbes - 75017 PARIS
Tél : 01.42.27.74.31. Fax : 01.42.67.93.16



Membre de la Chambre Syndicale

L'accroissement du nombre d'animaux de compagnie en milieu urbain a favorisé la réapparition des puces et des problèmes liés à leur présence.



MŒURS ET BIOLOGIE DES PUCES

A/ DESCRIPTION :

La puce est un insecte de l'ordre des siphonaptères.

- longueur des adultes : 1 à 8 millimètres.
- couleur : brune - le corps est comprimé latéralement et couvert de poils orientés vers l'arrière. La tête est dotée d'un appareil piqueur et suceur. Les pattes sont musculeuses, les pattes postérieures adaptées au saut.

Dans son développement, elle subit une métamorphose complète : œuf ⇒ larve ⇒ nymphe ⇒ adulte.

Les œufs mesurent environ 0,5 mm de longueur ; ils sont de couleur blanchâtre.

4 à 8 œufs sont pondus après chaque repas de sang. Chaque femelle pond plusieurs centaines d'œufs dans sa vie. Les larves mesurent environ 1,5 mm, se nourrissent de débris organiques divers. Après deux mues, les larves tissent un cocon et une troisième mue donne naissance aux nymphes.

Une fois formé, l'adulte émerge du cocon à la faveur des vibrations produites par un hôte passant à sa portée.

Les adultes se nourrissent du sang d'hôtes vivants, tel que les êtres humains, animaux de compagnie, rongeurs...

B/ PRINCIPALES ESPÈCES :

Une vingtaine d'espèces ont été répertoriées ; chacune est associée à un hôte (homme, chat, chien, rat, oiseau, taupe, hérisson,...). Toutefois, en l'absence de cet hôte préférentiel, les puces infestent d'autres animaux ou l'homme.

Les principales espèces sont la puce du chat (*Ctenocephalides felis*), du chien (*Ctenocephalides canis*), de l'homme (*Pulex irritans*) ; celle du chat est de très loin la plus répandue (90%), elle infeste également l'homme et le chien.

C/ LOCALISATION :

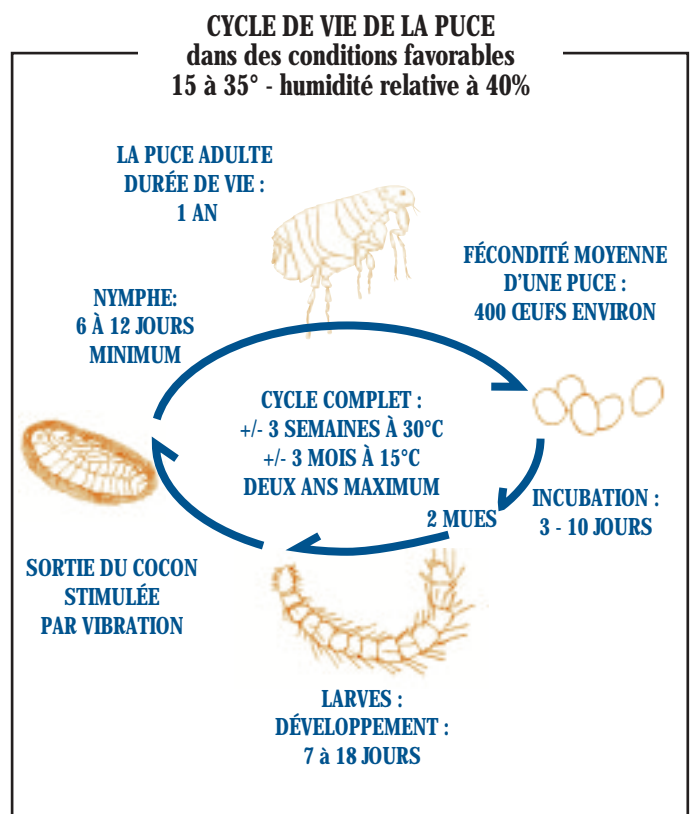
Les œufs sont pondus dans des endroits abrités, fourrures, plumes, litière..., où les larves trouveront refuge.

Les puces adultes privilégient les hôtes vivants et leur environnement.

D/ COMPORTEMENT :

En l'absence d'hôtes vivants, les puces ralentissent leur métabolisme pendant de longues périodes. Le cycle reprendra à la moindre vibration produite par le retour des occupants des locaux.

E/ CYCLE DE VIE :



NUISANCES

Phobies, dégradation de notre cadre de vie, réactions cutanées aux piqûres (démangeaisons, prurits), transmissions d'agents pathogènes de maladies (peste, typhus murin, tularémie, staphylocoques...), sont les principales nuisances liées à la présence de puces.



OBLIGATION DE TRAITEMENT

Règlement Sanitaire Départemental Type :

Article 23.1

Locaux d'Habitation

Dans chaque immeuble, le mode de vie des occupants des logements ne doit pas être la cause d'une dégradation des bâtiments ou de la création de conditions d'occupation contraires à la santé (...)

*Dans les logements et leurs dépendances, tout occupant ne doit entreposer ou accumuler ni débris, ni déjections, ni objets ou substances diverses pouvant attirer et faire proliférer insectes, vermines et rongeurs ou créer une gêne, une insalubrité, un risque d'épidémie ou d'accident. Dans le cas où l'importance de l'insalubrité et les dangers définis ci-dessus sont susceptibles de porter une atteinte grave à la santé ou à la salubrité et à la sécurité du voisinage, il est enjoint aux occupants de faire procéder d'urgence au déblaiement, au nettoyage, à la désinfection, à la dératisation et la **DÉSINSECTISATION** des locaux.*



INSECTICIDES

A/ LES SUBSTANCES ACTIVES LES MIEUX ADAPTÉES

- Insecticide d'origine végétale : pyréthrine
- Insecticides organiques de synthèse : pyréthroïdes, organophosphorés, carbamates
- Régulateurs de croissance.

B/ LES FORMULATIONS

Elles se présentent sous deux formes :

- soit à diluer : concentré émulsionnable, suspension concentrée, poudre mouillable
- soit prêtes à l'emploi : laque, fumigène, poudre

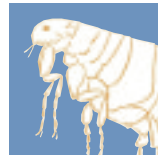
C/ LES MODES D'ACTION

Les insecticides agissent sur les puces aux stades de larve et d'adulte : par contact, inhalation, ou par combinaison de ces deux modes d'action. Ils n'agissent pas sur les œufs.

D/ LES EFFETS

Les insecticides utilisés présentent plusieurs propriétés, combinées ou non :

- effet de choc
- persistance d'action (ou rémanence) variable selon la substance active, les supports et des conditions d'humidité et de température.



TRAITEMENT

A/ INSPECTION DES LOCAUX

Elle a pour but d'identifier les causes de l'infestation et repérer les secteurs infestés. Elle devra porter sur les locaux, leurs abords immédiats et la présence ancienne ou actuelle, permanente ou occasionnelle d'animaux.

B/ RÉALISATION DU TRAITEMENT

Il est généralement réalisé dans des locaux à usage d'habitation.

Un dépoussiérage préalable est souhaitable.

L'applicateur-hygiéniste procède ensuite par pulvérisation et/ou nébulisation.

- la pulvérisation

La pulvérisation doit porter sur toutes les surfaces horizontales jusqu'à 50/60 cm du sol et même inclure le dessus de tous les meubles en cas de présence de chats.

Un soin particulier sera apporté au traitement des fentes de parquets, des plinthes, des bords de tapis retournés sur quelques dizaines de centimètres, des sièges après retrait des coussins, des litières et autres refuges des animaux du logis.

L'applicateur-hygiéniste choisit la formulation et la concentration adéquates au local et à la nature des surfaces à traiter.

- La nébulisation

Elle est utilisée en complément, pour atteindre des endroits difficile d'accès.

En cas de présence d'animaux de compagnie, leurs propriétaires devront les traiter avec des spécialités destinées à cet usage, conjointement au traitement de l'habitation.

La présence de ces animaux domestiques occasionnera à plus ou moins court terme une réinfestation des locaux traités, toutefois, la technicité des applicateurs et l'efficacité des insecticides permettent d'obtenir un résultat immédiat très satisfaisant.

Dans les locaux non destinés à l'habitation, la présence de puces est le plus souvent accidentelle, liée à l'intrusion ponctuelle d'animaux. L'applicateur devra adapter son traitement aux situations, cas par cas. Mais la pérennité du résultat passera toujours par des actions de prévention destinées à éviter de nouvelles intrusions animales.

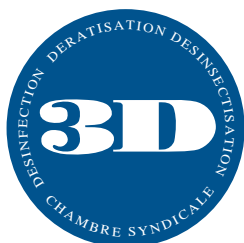
C/ APRÈS LE TRAITEMENT

- **AÉRATION** : suivre la recommandation de l'applicateur-hygiéniste;
- **NE PAS S'ÉTONNER** de la persistance momentanée d'odeurs ;
- **NE PAS LAVER** les parties traitées pendant 48 heures ;
- Il est normal de constater la présence éventuelle de jeunes insectes pendant le mois qui suit le traitement : ceci est dû à l'éclosion des œufs. La rémanence des produits fera disparaître ces puces.





Trois bonnes
raisons
de choisir un
professionnel



La chambre Syndicale 3D :
l'interlocuteur reconnu des
pouvoirs publics.

La réunion des principaux
acteurs économiques
du secteur.

Des adhérents
tous agréés par l'Etat
(loi du 17 juin 1992)